

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2023-117

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de EUROVIA STR BP26 59944 DUNKERQUE afin de garantir le bon déroulement des travaux d'aménagement d'aires de croisement chemin Pepers Straete à Wormhout,

ARRETE:

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits à tout véhicule (sauf riverains), chemin Pepers Straete (VC303), depuis l'intersection de la route de Bergues (RD916) jusqu'à l'intersection du chemin Abeel Straete (VC205), et ce, du **30 mai au 30 juin**.

Une déviation sera mise en place par EUROVIA comme suit :

- Les Véhicules venant de la route de Bergues RD916 et se dirigeant vers Wyllder seront déviés par le chemin Abeel Straete VC205.
- Les Véhicules venant de Wyllder, chemin du Pavés de Cassel et se dirigeant vers la route de Bergues RD916 seront déviés par le chemin Abeel Straete VC205.

Article 2 : Cette interdiction sera effective à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par EUROVIA et prendra fin lors de son retrait.

Article 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis :

A EUROVIA

Aux riverains du chemin Pepers Straete et de l'Abeel Straete,

A la commune de WYLLDER,

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 17 mai 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendue exécutoire par
Publication et notification le 17/05/2023

Le Maire

Frédéric DEVOS

